



Mon pere refuse de me payer ma pension alimentaire

Par **sosomat_old**, le **30/08/2007** à **13:07**

Ma mere ma mise dehors il y a 3 mois , ma tante m'a accueilli le temps que je trouve un logement avec mon ami . A ce jour nous avons trouver ce logement , de ce fait mon pere refuse de continuer a me verser ma pension alimentaire en pretextant que je suis a la charge de mon ami ! J'ai 18 ans , je n'ai aucun revenu sauf cette pension alimentaire qui est de 140 euros , sans celle ci je n'ai plus rien ! En somme j'ai 4 questions a vous poser . Comment puis-je faire pour contester la decision de mon pere ? A t-il le droit de ne plus exercer ses obligations ? Puis-je d'une facon juridique demander a ma mere qu'elle me verse a son tour une pension ? Pour finir comment faire pour que je sois aux yeux de la loi a la charge de mon ami ? En vous remerciant par avance pour votre aide , je vous prie de recevoir toutes mes salutations .
Mlle Goutelle

Par **Jurigaby**, le **30/08/2007** à **14:59**

Bonjour.
Pour contester la décision de votre père, vous pouvez tout simplement contacter un huissier afin de faire procéder au recouvrement de la pension alimentaire.
Vous pouvez demander à votre mère de verser aussi une pension alimentaire. Pour cela, vous devez déposer une requête au greffe du juge aux affaires familiales.
Enfin, vous ne pouvez pas être à la charge de votre ami ,et heureusement d'ailleurs.